



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dijon Développement - Convention de partenariat 2010

Créée en 1994, l'association Dijon Développement a pour objet social « la promotion du territoire de l'agglomération dijonnaise, dans le domaine du développement économique ». C'est, en ce sens, qu'une convention de partenariat a été conclue entre l'Agence de Développement économique et l'agglomération dès 1994.

Dijon Développement se situe aujourd'hui à un véritable tournant et entre dans une période de réorganisation.

Après avoir participé à des étapes importantes de la vie économique de l'agglomération, telles que l'aide à l'émergence des Pôles Vitagora, Gérontopôle, AutoBourgogne, le Cluster Agromaterials, etc ..., la vocation et les objectifs de l'Agence ont été redéfinis au cours de son Assemblée générale qui s'est tenue le 11 juin 2010.

Il a été rappelé que l'Agence de développement doit mettre en oeuvre la politique et la stratégie de développement économique du territoire de l'agglomération dijonnaise, forte de 22 communes et de 250.000 habitants.

Sa vocation est de maintenir et de développer l'emploi industriel, de fidéliser et développer les entreprises de l'agglomération dijonnaise et d'attirer de nouvelles entreprises, notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la santé et de l'environnement. Pour cela, elle doit se faire connaître et reconnaître auprès des entreprises, des partenaires institutionnels et financeurs. Elle doit aussi renforcer son partenariat avec le Grand Dijon, les chambres consulaires et Bourgogne Développement.

Ce redéploiement de l'action de Dijon Développement nécessitera un accompagnement des entreprises endogènes ainsi qu'une prospection exogène ciblée, notamment dans les domaines de l'agro alimentaire, de la santé et de l'environnement.

Parmi les premières actions pour accompagner les différents projets, il est prévu la présence de Dijon Développement à différents salons nationaux d'ici la fin de l'année 2010, à savoir :

- SIAL, Salon international de l'Alimentaire du 17 au 21 octobre au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte ;
- SIMI, Salon de l'Immobilier d'Entreprise, du 1er au 3 décembre au Palais des Congrès de Paris.

L'Agence de développement organisera ainsi la présence de l'agglomération à ces salons, et prendra en charge les frais en découlant.

Compte tenu des nouvelles missions qui lui ont été assignées lors de l'Assemblée générale de juin 2010, et des actions pouvant être menées sur l'exercice 2010, le budget prévisionnel de l'Agence Dijon Développement a été révisé (cf annexe).

Afin de lui permettre de mettre en place ce nouveau plan d'actions, l'Association Dijon Développement sollicite du Grand Dijon, par courrier en date du 31 août 2010, un soutien financier de 70.000 € au titre de l'année 2010, qui viendra en complément de la subvention annuelle approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 4 février 2010.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'arrêter** à 70.000 €, le montant de la subvention complémentaire qui sera versée à l'Association Dijon Développement au titre de l'année 2010 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et l'Association fixant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DIJON DEVELOPPEMENT

SITUATION COMPTABLE AU 30/06/2010
PLUS PROVISIONS AUX 31/12/2010
COMPARE AU BUDGET 2010 REVISE

		CHARGES 2010	REEL 30/06/10	BUDGET 2010	PROVISIONS	ESTIME AU 31/12/2010		PRODUITS 2010	REEL 30/06/10	BUDGET 2010	ESTIME AU 31/12/2010
60	Achats		3 577,77	23 700,00	20 300,00	23 877,77					
	6040	Achats d'Etudes et de services	574,08	17 000,00	16 400,00	16 974,08	75	SUBVENTIONS partenaires	200 000,00	590 000,00	500 000,00
	6064	Fournitures administratives + petit équipement	3 003,69	6 700,00	3 900,00	6 903,69		SUBVENTION GRAND DIJON	200 000,00	400 000,00	400 000,00
61	Services extérieurs		3 961,01	22 600,00	16 481,23	20 442,24		SUBVENTION SALONS GD DIJON	0,00	160 000,00	70 000,00
	611	Sous-Traitance	910,16	2 000,00	600,00	1 510,16		SUBVENTION CCI DIJON	0,00	30 000,00	30 000,00
	613	Locations	333,69	10 600,00	10 211,23	10 544,92					
	614	Charges locatives	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00					
	615	Travaux d'entretien et de réparation	1 369,57	4 000,00	2 100,00	3 469,57					
	616	Primes d'assurance	278,59	800,00	320,00	598,59					
	618	Documentation + colloques	1 069,00	2 400,00	450,00	1 519,00					
62	Autres charges externes		75 877,77	226 800,00	155 884,00	231 761,77					
	622	Honoraires : Comptable et C A C	9 406,54	6 000,00	6 200,00	15 606,54					
	623	Salons	38 076,82	168 000,00	130 000,00	168 076,82	758	COTISATIONS AUTRES MEMBRES	25 500,00	48 100,00	48 100,00
	624	Transports administratifs	2 870,40	3 700,00	600,00	3 470,40					
	6251	Frais de déplacements	4 786,05	18 999,00	12 500,00	17 286,05					
	6257	Réceptions / Accueil	2 585,39	10 700,00	4 000,00	6 585,39					
	626	Frais Postaux et de Télécommunication	4 246,57	5 400,00	2 500,00	6 746,57					
	627	Frais bancaires	114,00	200,00	53,00	167,00	767	Produits sur Cessions de VMP	0,00	0,00	0,00
	628	Participation Exceptionnelle à AutoBourgogne	11 301,00	11 301,00	0,00	11 301,00					
	628	Cotisations	2 491,00	2 500,00	31,00	2 522,00					
63	Impôts, taxes et versements assimilés		4 860,22	22 500,00	8 993,00	13 853,22	766	Produits Exercice Antérieur	0,46	0,00	0,46
	6311	Impôts et taxes sur rémunérations	3 544,62	20 000,00	7 093,00	10 637,62					
	6331	Formation professionnelle : Infop...	1 315,60	2 500,00	1 900,00	3 215,60					
64	Charges de personnel		187 279,34	338 000,00	74 485,00	261 764,34					
	641	Rémunération personnel permanent & partiel	128 413,57	227 000,00	45 742,00	174 155,57					
	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	58 317,67	110 000,00	28 743,00	87 060,67	791	TRANSFERT DE CHARGES	4 848,41	0,00	4 848,41
	645	Dexfi Epargne pension	0,00	0,00	0,00	0,00					
	647	Médecine du Travail	548,10	1 000,00	0,00	548,10					
	66	Frais financiers	7,11	0,00	0,00	7,11		RESULTAT PREVISIONNEL AU 31/12/2010	-2 757,58		
	6811	Amortissement des Immobilisations	0,00	4 500,00	4 000,00	4 000,00					
		Total exploitation	275 563,22	638 100,00	280 143,23	555 706,45	Total		230 348,87	638 100,00	552 948,87

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée le Grand Dijon,
représentée par son Président, François Rebsamen,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 4 février 2010

d'une part,

et

L'Association Dijon Développement, 40 avenue du Drapeau – BP 17521 – 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée l'Association,
représentée par son Président, Didier Martin

d'autre part,

PREAMBULE

Au cours de son Assemblée générale du 11 juin 2010, le Président de l'Association « Dijon Développement » a rappelé le rôle de l'Agence de Développement ; cette dernière doit mettre en oeuvre la politique et la stratégie de développement économique du territoire de l'agglomération dijonnaise, forte de 22 communes et de 250.000 personnes.

Sa vocation est de maintenir et de développer l'emploi industriel et tertiaire, de fidéliser et développer les entreprises de l'agglomération dijonnaise, d'attirer de nouvelles entreprises, notamment dans les domaines de l'Agro-alimentaire, de la Santé et de l'Environnement. Pour cela, elle doit se faire connaître et reconnaître auprès des entreprises, des partenaires institutionnels et financeurs. Elle doit aussi renforcer son partenariat avec le Grand Dijon, les chambres consulaires et Bourgogne Développement.

Ce redéploiement de l'action de Dijon Développement nécessitera un accompagnement des entreprises endogènes ainsi qu'une prospection exogène ciblée, notamment dans les domaines de l'agro alimentaire, de la santé et de l'environnement.

Parmi les premières actions pour accompagner les différents projets, il est prévu la présence de Dijon Développement à différents salons nationaux d'ici la fin de l'année 2010.

L'Agence de développement organisera ainsi la présence de l'agglomération à ces salons, et prendra en charge les frais en découlant.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Compte tenu des nouvelles missions qui lui ont été assignées lors de l'Assemblée générale de juin 2010, et des actions pouvant être menées sur l'exercice 2010, le budget prévisionnel de l'Association a été révisé.

Le Grand Dijon a été ainsi sollicité à verser un complément de subvention au titre de l'année 2010.

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement du projet

L'Association prend en charge l'organisation matérielle de la présence de l'agglomération aux salons internationaux (frais de réservation, mise en place du stand, frais annexes : communication, traiteur), à savoir :

- SIAL, Salon international de l'Alimentaire du 17 au 21 octobre au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte ;
- SIMI, Salon de l'Immobilier d'Entreprise, du 1er au 3 décembre au Palais des Congrès de Paris.

Pour ce faire, et au vu du budget révisé présenté par l'Association (ci-annexé), il est convenu de lui verser une subvention complémentaire de 70.000 € sur l'année 2010.

Article 3 : Versement de la subvention communautaire

Article 3.1 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 70.000 €, interviendra selon l'échéancier suivant :

- ➔ acompte de 50 % dès notification de la présente convention à l'Association ;
- ➔ solde au vu d'un état des dépenses réalisées.

Cette somme sera versée au compte ouvert par l'Association, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

Article 3.2 – Reversement

Le reversement pourra être exigé en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à la charge du bénéficiaire au titre de la présente convention, notamment si les sommes versées ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la convention.

Article 4 : Engagement du bénéficiaire

Article 4.1 – Réalisation du projet

L'Association s'engage à employer l'intégralité de la subvention à des actions visant à mettre en oeuvre la politique et la stratégie de développement économique du territoire de l'agglomération, à l'exclusion de toute autre opération.

Article 4.2 – Contrôle

L'Association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 5 : Communication

L'Association s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Dijon à toute opération de promotion de l'agglomération, et à apposer le logo type du Grand Dijon sur tous supports de communication.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa notification à l'Association.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,
Le Président,**

**Pour l'Association
Dijon Développement,
Le Président,**

François REBSAMEN.

Didier MARTIN.